



Commune de AILLON LE VIEUX
(Hors agglomération)

D206 du PR 20+033 au PR 20+049 (AILLON LE VIEUX) et D206 du
PR 18+106 au PR 18+195 (AILLON LE VIEUX)

Arrêté temporaire n° 26-AT-0843
Portant réglementation de la circulation

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 05 janvier 2026 relatif aux délégations de signature

Vu la demande de BATTAGLINO DECONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que des travaux de dépose du réseau HTA et des poteaux rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur les D206.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

À compter du 11/05/2026 et jusqu'au 19/06/2026, de 8h30 à 17h sauf week-end et jour férie., les prescriptions suivantes s'appliquent sur la D206 du PR 20+033 au PR 20+049 (AILLON LE VIEUX) situés hors agglomération et D206 du PR 18+106 au PR 18+195 (AILLON LE VIEUX) situés hors agglomération :

- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h ;
- La circulation est alternée par K10, sur une longueur maximum de 200 mètres ;

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : BATTAGLINO DECONSTRUCTION / 32 Avenue du Vercors 38210.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

04 MAI 2026

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Fait à MONTMELIAN,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Signé par : Mathieu DUFOUR
Date : 04/05/2026
Qualité : Directeur Maison technique
Bassin chambérien Combe Savoie

DIFFUSION:

- BATTAGLINO DECONSTRUCTION
- SMUR
- Transports Scolaire
- Ajointe au Directeur de la Maison technique Bassin chambérien-Combe de Savoie
- PC OSIRIS
- CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - CRD - MTT Chambérien-Combe de Savoie
- Le Maire d'AILLON LE VIEUX
- Secrétariat général
- Secrétariat général
- Secrétariat général
- Fédération Nationale de Transporteurs de Savoie

